



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Creation

Question écrite n° 46360

Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le devenir de l'aide aux chômeurs createurs repreneurs d'entreprise (ACCRE) et ses conséquences, si cette mesure devait être définitivement supprimée. Les 80 000 dossiers ACCRE annuels ont permis de dégager 120 000 emplois (anciens chômeurs qui ont retrouvé ainsi une activité professionnelle grâce à ces createurs d'entreprises). Si les aides ACCRE devaient être supprimées, il lui demande s'il ne serait pas possible de prévoir, en plus de l'exonération des charges sociales patronales pendant un an, une avance remboursable de 50 000 francs (par exemple) prise en charge par l'ASSEDIC (sur ses excédents). Cela permettrait d'aider le chômeur createur d'entreprise à mieux constituer l'apport initial de démarrage.

Données clés

Auteur : [M. Briane Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46360

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6563